



# FORCE OUVRIÈRE

## Personnel Territorial Ville de Rennes, C.C.A.S. et Rennes Métropole

Rennes, le 1<sup>er</sup> octobre 2024

N/Réf. : FO/2024/26

Objet : Dépôt préavis de grève  
Police municipale

**Madame Nathalie APPERE**  
**Maire de RENNES**

Copie : - Madame Emmanuelle ROUSSET  
Conseillère Municipale déléguée  
aux Ressources Humaines  
et au Dialogue Social  
- Madame Lénaïc BRIERO  
Adjointe à la Sécurité, au Monde Combattant  
et aux Politiques Mémoires  
- Madame Laurence QUINAUT  
Directrice Générale des Services  
Ville de Rennes et Rennes Métropole  
- Monsieur Johan THEURET  
Directeur Général Adjoint

Madame,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 512-1 à 512-6 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les Services Publics, nous vous informons de la décision prise par le Syndicat FORCE OUVRIERE du Personnel Territorial de la Ville de Rennes, du C.C.A.S. et de Rennes Métropole de déposer un préavis de grève du 7 octobre 2024 au 30 novembre 2024 concernant la Direction de la Police Municipale et du Domaine Public de la Ville de Rennes.

Cette grève portera sur les revendications suivantes :

- **La réévaluation à minima de 150€ du régime indemnitaire pour tous les policiers municipaux afin de valoriser l'implication et tenir compte des difficultés d'exécution de leurs missions sur le territoire municipal.**
- **La reconnaissance du métier de policier municipal comme métier pénible.**

Afin de permettre aux Policiers Municipaux tous grades confondus de la Direction de la Police Municipale et du Domaine Public de la Ville de Rennes à participer ou de se joindre collectivement ou individuellement aux mouvements et actions décidés par le Syndicat FORCE OUVRIERE du Personnel Territorial de la Ville de Rennes, du C.C.A.S. et de Rennes Métropole, nous déposons ce préavis de grève destiné à couvrir toutes les absences pour une période **des 7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31 octobre 2024, des 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30 novembre 2024 de 0h00 à 24h.**

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée, et restons à votre disposition afin d'échanger rapidement sur ces sujets.

Pour le Bureau Syndical,  
Le Secrétaire,

Jérôme JOURDAN

**Syndicat FO Police Municipale - 8, Place de Torigné - 35200 RENNES**  
**Permanence tous les jours de 8h à 17h - Tel : 02 23 62 24 64**  
**Mail : [fo@rennesmetropole.fr](mailto:fo@rennesmetropole.fr)**